

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 25 octobre 2011 (Réf C7/2011)

Membres présents : Mesdames Odile ZACCARON, Monique PORCU, Sandrine SANDRAL, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Jean-Guy AUGÉ, Roland ROUSTIT, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Pierre LANNES (suppl. Jean-Louis PUECH), Jean-Marie POUSTHOMIS, Roger MONSIRVEN, Hubert SAUNAL (suppl. Jean-Louis FABRE), Dominique CROS, Damien CHAMAYOU, Bernard AUBEROUX (suppl. Martine LACLAU), Jean-Pierre ROMAN (suppl. Jean-Luc ESPITALIER), André VIALA (suppl. Jean-Paul NOUVEL) : **17 membres**.

Membres excusés : Jean-Louis PUECH, Jean-Louis FABRE, Alain BOU, Martine LACLAU, Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE.

Ont également participé : Jean-Louis FOURNIER (Conseiller général), Alain SEVERAC (Maire de Montroc), Claude BOUSQUET (Adjoint au Maire de Rayssac), Guillemette LABBE (Chargée de mission CCMA), Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 27 septembre 2011,
2. Présentation, discussion et validation du dossier de prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 local,
3. Point sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (notamment projet de convention avec la CC du Montredonnais),
4. Fourniture haut-débit dans les zones blanches : Mise en œuvre de la deuxième tranche,
5. Proposition d'harmonisation de la fiscalité de l'aménagement,
6. Gestion de personnel : recrutement pour remplacement animatrice RAM, renouvellement contrats de travail,
7. Point sur les chantiers en cours : voirie, atelier Arino-Barascud,
8. Informations sur les marchés publics,
9. Informations et questions diverses.

En préalable à l'ouverture de la séance Damien CHAMAYOU accueille et souhaite la bienvenue à Messieurs Alain SEVERAC, Maire de Montroc, et Claude BOUSQUET, adjoint au Maire de Rayssac, représentant Monsieur le Maire Patrick CARAYON indisponible, pour leur première participation comme membres associés aux instances de travail de la CCMA pendant la phase d'organisation administrative de leur adhésion à notre Communauté des communes. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 27 septembre 2011

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 27 septembre 2011.

Le compte-rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents.

II. Validation du dossier de prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 local

Le Président indique que la présente réunion est la dernière étape de notre démarche pour solliciter le prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 local des monts d'Alban pour une durée de deux ans. Il s'agit de donner un avis sur le contenu du dossier de demande et de hiérarchiser les priorités d'action pour ces deux années.

Guillemette LABBE présente ensuite le contenu du dossier de demande :

- Un courrier présentant nos motivations à solliciter le renouvellement de la labellisation dans l'attente de la préparation d'un nouvel agenda 21.
- Une note de présentation synthétique résumant l'intérêt et les limites de la démarche Agenda 21 pour la Communauté de communes et énumérant les priorités d'actions pour les deux années à venir qui seront retenues à l'issue de la présente réunion.
- Un rapport de présentation qui indique les modalités d'élaboration du dossier de demande, les réussites et les difficultés au regard des cinq finalités du développement durable et au regard des cinq éléments de la démarche, la manière dont ont été prises en compte les recommandations du Ministère du développement durable lors de la labellisation initiale de l'Agenda 21 et enfin une synthèse de la plus-value de l'agenda 21 pour notre territoire.
- Une annexe, qui reprendra l'ensemble des orientations et actions du 1^{er} programme d'actions ainsi que les ajustements effectués à l'occasion de la démarche de renouvellement, qui sera débattue et arrêtée à l'issue du présent conseil communautaire.

Suite à cette présentation, le Président propose aux membres du Conseil de réaliser en 10 minutes un travail individuel sur les priorités d'actions à retenir pour les deux années à venir, parmi toutes celles qui ont été identifiées tout au long de la phase de concertation en interne avec le Groupe de travail des acteurs locaux, les associations locales et les élus.

Après dépouillement et discussion, il est convenu d'intégrer dans la note de présentation synthétique la liste suivante d'actions retenues comme prioritaires pour les deux prochaines années (classées selon les axes et orientations de l'agenda 21) :

Axe 1 : Préserver et valoriser notre principal atout d'avenir : nos ressources naturelles

Orientation 1.4. Réapprendre à gérer collectivement l'eau et les milieux aquatiques, dans un objectif de qualité et de partage

Action 6 - Gestion économe de l'eau

Constitution de stockages alternatifs notamment de petites retenues collinaires : recenser les endroits intéressants, convaincre les institutions, monter une opération collective,

Axe 2 : Créer durablement de la valeur ajoutée, économique et sociale

Orientation 2.1. Consolider l'agriculture et mieux reconnaître sa multifonctionnalité, par l'accompagnement des choix des modes de production et de consommation

Action 11 - Agriculture : politique foncière et d'installation

Favoriser l'installation d'actifs agricoles et notamment de maraîchers dans la Vallée du Tarn en créant, par exemple, une Association Syndicale Autorisée pour mobiliser le foncier,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Orientation 2.7. Améliorer l'accès aux nouveaux réseaux de communications

Action nouvelle - Accès et utilisation d'Internet

1. Accès Internet haut débit pour tous
2. Très haut débit par fibre optique
3. Créer une Cyberbase : mise à disposition de matériel informatique et mise en place de formations

Action nouvelle - Téléphonie mobile

Réduire les zones d'ombre,

Axe 3 : Renforcer pour tous l'attractivité du territoire et sa bonne gouvernance

Orientation 3.1. Développer une politique d'urbanisme, de logement et d'accueil de nouveaux résidents, adaptée à la diversité des publics, à leurs rythmes de vie et aux nouvelles exigences environnementale

Action nouvelle - Cadre de vie agréable

1. Cœurs de villages : embellir les entrées de villages, rénover les cœurs de villages (Teillet, etc.), reprendre la traversée d'Alban...
2. Revaloriser le patrimoine bâti existant et agir sur le logement : nouvelle OPAH prenant en compte l'énergie, Programme Local de l'Habitat (intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal), création de petits lotissements,

Orientation 3.2. Adapter l'offre de transport à la diversité du territoire et des usages, afin de limiter le handicap d'éloignement et de faible densité des Monts d'Alban

Action 20 - Plan de transports collectifs

1. Établissement d'un plan de transports collectifs, réflexion sur les modes économes de transport,
2. Réorganisation sur 2 ans des transports collectifs sur la base du plan,
3. Information des usagers : communication permanente groupée ; relais du dispositif « Covoituron » du Pays de l'Albigeois ; etc.

Action nouvelle - Réseau routier

Coordonner et améliorer le déneigement,

Orientation 3.3. Faire de la culture et du sport des facteurs de vitalité et de développement durable du territoire

Action 22 - Autour de nos racines (culture locale)

1. Inventaire du patrimoine culturel local sur la base de « veillées autour de nos racines » dans chaque commune et village, complété par des enregistrements (audio, vidéo, photo),
2. Diffusion de la connaissance et promotion, en lien avec les associations locales et avec l'accompagnement de techniciens extérieurs,

Orientation 3.4. Conforter l'organisation médicale et sanitaire et réduire les inégalités d'accès aux soins et services à la personne

Action 23 - Maintien des personnes âgées sur le territoire

1. Réaménager le foyer-logement,
2. Étude de la possibilité de créer un équipement pour des personnes âgées handicapées,
3. Organisation locale des services autour des 3 pôles gérontologiques Alban, Teillet et Trébas-Villeneuve,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Action 24 - Pôle des professionnels de santé

1. Diagnostic : étude des besoins et des modes d'organisation qui faciliteraient leur activité et rendraient le territoire plus attractif
2. Maison de santé
3. Solliciter et faciliter l'ouverture d'une consultation aux enfants par le Centre Médico-Psychologique
4. Améliorer la médecine en milieu scolaire

Orientation 3.6. Préserver et renforcer le lien social et l'éco citoyenneté pour qu'on se sente bien dans les Monts d'Alban, et s'appuyer sur les valeurs humaines locales pour développer de nouvelles formes de solidarité

Action 28 - Maison des services publics

1. Préparation du projet de maison des services publics en concertation avec les partenaires publics
2. Création de la maison des services publics autour d'une solide équipe d'accueil et d'information commune et de salles de travail ou bureaux pour les différents pôles
3. Expérimentation d'une antenne polyvalente de surveillance et de prévention du territoire

Le Conseil valide ensuite l'ensemble du dossier de demande de prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 local des monts d'Alban.

III. Point sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Damien CHAMAYOU indique qu'il n'y a pas eu d'avancées particulières sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale depuis la dernière réunion de Conseil.

S'agissant de notre secteur, nous sommes dans l'attente d'une proposition de date pour une réunion avec Mr Jean-Marc FALCONE, nouveau Préfet du Tarn, la C2A, la Communauté de Communes du Villefrancois afin d'étudier les modalités de coopération avec l'Albigeois.

En présence de représentants des Communes de Montroc et Rayssac, invités à participer à la présente réunion en tant que personnes associées sans droit de vote, le Président réitère sa proposition d'une convention (CCMA - CC Montredonnais – Mont-Roc - Rayssac) permettant de commencer à travailler avec ces 2 Communes sur les points suivants :

- Collecte des déchets ménagers,
- Préparation du Plan local d'urbanisme des 2 Communes avec une démarche et un rythme compatibles avec ceux de notre PLU intercommunal,
- Coopération en matière de petite enfance : micro crèche, accueil de loisirs, ...
- L'accompagnement des porteurs de projet économiques,
- La mise à disposition de matériel d'animation pour les associations, ...

Après discussion en Bureau de la CCMA, un projet de convention sera soumis au vote du Conseil lors d'une prochaine réunion.

IV. Fourniture haut-débit dans les zones blanches

En vue d'engager une deuxième tranche d'acquisition d'équipements pour la fourniture de haut-débit dans les zones blanches du territoire, Damien CHAMAYOU et Stéphane AZAM présentent un bilan de la première tranche.

En 2008 et 2009, 12 points hauts ont été équipés par la SAEM E-Tera pour un montant de 83 720 €TTC auxquels il convient d'ajouter les frais d'extension de réseau et de raccordement réglés auprès du SDET : 13 252 €TTC. Nous avons pu obtenir un financement de 64 000 € de la part de l'Etat (DGE) et du Conseil général du Tarn.

Malgré ces aménagements, un certain nombre de zones du territoire n'ont pas encore accès au haut-débit. Sont notamment identifiés en cours de réunion les secteurs de Pendilhères-St Etienne de Terrabusset, Cambon du Temple-La Croix blanche, Vallée de l'Assou de Latet à Ginestières.

Il est donc convenu de prendre contact avec la SAEM E-Tera pour déterminer les zones qu'il est techniquement possible d'équiper dans une deuxième tranche, sachant que compte tenu de contraintes liées à la topographie de notre territoire il est inenvisageable d'équiper tous les foyers en haut-débit en dehors des démarches envisagées avec le SDET (courant porteur en ligne).

Il est également demandé de faire remonter à la SAEM E-Tera à cette occasion le défaut de maintenance de leur offre E-Kiwi le week-end.

V. Proposition d'harmonisation de la fiscalité de l'aménagement

La loi de finances rectificatives pour 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en créant la taxe d'aménagement qui vient remplacer 6 taxes existantes dont la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale pour le CAUE, la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

La taxe d'aménagement entrera en vigueur au 1^{er} mars 2012 et pourra être perçue par les Communes ou EPCI ayant adopté une délibération avant le 30 novembre 2011. Elle sera toutefois perçue de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS, sauf renonciation expresse.

Après une présentation de cette nouvelle taxe par Stéphane AZAM, Damien CHAMAYOU indique que les communes souhaitant instituer la taxe d'aménagement auraient tout intérêt à harmoniser les modalités de sa mise en œuvre, notamment les taux d'imposition ainsi que les secteurs d'imposition.

A l'heure actuelle, seules les Communes d'Alban, Curvalle et Le Fraysse perçoivent la taxe locale d'équipement et ont d'ores et déjà décidé de délibérer en faveur de la taxe d'aménagement de façon à pouvoir percevoir un produit d'imposition similaire. Les taux proposés sont de 3% à Alban et Le Fraysse et de 2% à Curvalle.

A priori, aucune autre Commune ne devrait instituer la taxe d'aménagement. Un nouveau point sera fait lors de l'adoption du PLU intercommunal.

VI. Gestion de personnel

1. Recrutement pour le remplacement de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles

Monsieur le Président indique que Madame Marie CELLOT n'a pas souhaité la reconduction de son contrat de travail sur le poste d'animatrice du RAM des monts d'Alban. Il s'agit d'un emploi à temps partiel (12h15 hebdomadaires) financé en partie dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Sur proposition du Président, le Conseil accepte de procéder à son remplacement et d'engager une procédure de recrutement.

L'offre d'emploi sera proposée dans un premier temps à des animatrices déjà en poste à temps partiel sur d'autres RAM du département avant d'être diffusée plus largement.

2. Contrat à durée déterminée de Monsieur Alain NORBERT

M. Alain NORBERT a été employé pendant 7 mois par la CCMA, à raison de 17h30 par semaine, pour faire face au remplacement temporaire d'un agent en congé maladie. Il a exercé sur ce poste des missions d'agent d'entretien des bâtiments intercommunaux et des espaces verts.

Afin de faire face aux besoins croissants de la CCMA sur ce type de missions (création de nouveaux bâtiments : micro crèche et local technique, création de la zone d'activité bois, reprise de la plomberie de la salle omnisport), le Président propose de créer un poste d'agent technique à temps partiel et de conclure un contrat à durée déterminée avec M. Alain NORBERT en application des dispositions de l'article 3, alinéa 6, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à conclure un contrat à durée déterminée avec M. Alain NORBERT pour une durée de un an, allant du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012, à raison de 17h30 par semaine, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments intercommunaux et des espaces verts.

L'intéressée percevra une rémunération basée sur le 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, au prorata de son temps de travail soit 17,5/35^{ème} par semaine.

Le Président est également autorisé à porter la durée hebdomadaire de travail à 20 heures si l'Etat accepte notre demande de signature d'un contrat unique d'insertion avec l'intéressé.

M. NORBERT pourra être mis à disposition des Communes qui le souhaitent dans le cadre de la convention de services partagés.

3. Contrat à durée déterminée de Mademoiselle Virginie BLANC

Monsieur le Président rappelle que Mme Sandrine AUBEROUX, qui est chargée de tâches d'accueil et d'agent comptable et administratif pour la Communauté de communes, vient de se voir confier une mission de coordination des activités enfance jeunesse dans les monts d'Alban sur une partie de son temps de travail.

Il propose de créer un poste d'agent comptable et administratif à temps partiel pour pouvoir faire face aux tâches qui ne pourront plus être exécutées par Madame AUBEROUX et de conclure un contrat à durée déterminée avec Mlle Virginie BLANC en application des dispositions de l'article 3, alinéa 6, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à conclure un contrat à durée déterminée avec Mlle Virginie BLANC pour une durée de un an, allant du 26 octobre 2011 jusqu'au 25 octobre 2012, à raison de 15 heures par semaine, pour exercer les fonctions d'agent comptable et administratif.

L'intéressée percevra une rémunération basée sur le 7^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, au prorata de son temps de travail soit 15/35^{ème} par semaine.

VII. Point sur les opérations en cours : voirie, atelier Arino-Barascud

1. Les travaux du programme de voirie 2011 sont quasiment terminés. Ils seront achevés courant du mois de novembre.
2. Les travaux d'aménagement de l'atelier relais Arino-Barascud ont été engagés. Ces travaux ont été suspendus dans l'attente d'une décision définitive de financement de l'Etat (qui n'est pas du tout à la hauteur du financement habituel de ce type de projet sur notre territoire). Cette décision devant intervenir dans la 1^{ère} quinzaine de novembre, il sera fait un point complet sur cette opération lors de la prochaine réunion du Conseil.

VIII. Informations sur les marchés publics signés

Aucun marché public à procédure adaptée n'a été conclu depuis la précédente réunion du Conseil.

IX. Informations et questions diverses

1. Fixation du tarif des photocopies

Le Président rappelle que les administrés ont le droit de demander copie des documents administratifs et budgétaires détenus par la CCMA. Les frais liés à ces copies étant une charge pour notre collectivité, le Président indique que la CCMA est en droit d'exiger le paiement des frais de photocopies incluant le coût du support et le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé. A cette fin, le conseil doit fixer des tarifs en fonction du support de copie.

La CCMA est aussi sollicitée par les associations locales pour la réalisation de copies de documents liés à leur propre fonctionnement ou aux manifestations qu'elles organisent. Le Président propose de solliciter auprès de ces associations une contribution aux frais de photocopie qui tienne compte des opérations réalisées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs des copies applicables aux administrés sollicitant copie des documents administratifs et budgétaires détenus par la CCMA à :

- Photocopie Noir et blanc format A4 : 0,15 €
- Photocopie Noir et blanc recto-verso format A4 : 0,30 €
- Photocopie Noir et blanc format A3 : 0,30 €
- Photocopie Noir et blanc recto-verso format A3 : 0,60 €
- Photocopie Couleur format A4 : 0,30 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

- Photocopie Couleur recto-verso format A4 : 0,60 €
- Photocopie Couleur format A3 : 0,60 €
- Photocopie couleur recto-verso format A3 : 1,20 €

Le Conseil décide également de fixer la contribution aux frais de photocopie des associations locales comme suit :

- Contribution identique aux tarifs applicables aux administrés dans le cas de copies de documents liés à une manifestation payante,
- Contribution de 50% des tarifs ci-dessus dans le cas de copies de documents liés au montage de dossier (technique ou de financement) s'inscrivant dans la stratégie Agenda 21 des monts d'Alban ou liés à une manifestation ouverte à tous,
- Gratuité dans le cas de copies de documents liés à une manifestation organisée à la demande de la CCMA ou relevant des compétences de la CCMA.

2. Collecte des encombrants et ferrailles 2011

Le dépôt des bennes à encombrants et à ferrailles dans les principaux villages est à présent terminé. Tous les déchets recueillis ont été déposés sur un site unique où ils vont faire l'objet d'un tri par les agents techniques communaux et de la CCMA.

Ce système, qui a été mis en place pour satisfaire aux exigences de Trifyl, entraîne un surcoût de l'opération qui sera chiffré en fin de campagne pour en tirer un bilan précis. Ce mode de collecte non surveillé a également pour inconvénient qu'il entraîne le dépôt de tous types de déchets qui n'ont rien à faire dans les encombrants : pneus, gravats, déchets spéciaux, ...

3. Journée de sensibilisation-formation des élus aux orientations d'aménagement du PLU

Le Président indique que le CAUE du Tarn et Citadia proposent d'assurer une journée de sensibilisation-formation des élus communaux sur le volet paysager du PLUi avant d'engager la discussion sur les orientations d'aménagement. Cette journée, envisagée le 8 novembre 2011, sera reportée à une date qui convient à tout le monde.

Les membres du Conseil acceptent le principe de cette journée.

Les Communes seront averties dès que possible de la nouvelle date qui sera calée avec les intervenants.

Le Président
Damien CHAMAYOU

